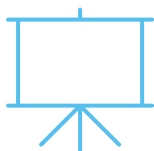


DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE



METHODE ET OUTILS PEDAGOGIQUES

Les formations alternent entre :

- Des notions théoriques structurées et synthétisées sur un support projeté de type diaporama
- Des exercices pratiques pouvant aller de la diffusion de vidéos à la simulation d'alcoolémie. Le tout permettant l'appropriation des informations et des outils présentés
- Des mises en situation et/ou échanges cliniques à partir d'exemples concrets pour favoriser la mise en application des techniques et méthodes apprises

Un dossier documentaire complet est systématiquement remis aux participants leur permettant de revenir sur des points abordés et d'aller plus loin en exploitant les ressources transmises (Bibliographie, sitographie, lexique, carte des ressources...)



MODALITES D'EVALUATION ET DU POSITIONNEMENT DES ACQUIS

Un rapide questionnaire de positionnement en début de formation permet de mesurer les connaissances des participants et d'évaluer les acquisitions à l'issue de celle-ci.

La validation des acquis se fait en temps réel par le formateur, qui, au travers de quizz, mises en situations ou exercices de reformulation valide la compréhension et l'acquisition des connaissances des stagiaires.



MODALITES D'EVALUATION ET D'AMELIORATION CONTINUE

A la fin de chaque journée de formation un questionnaire individuel est distribué afin d'apprécier la **satisfaction**.

Les évaluations font l'objet d'une analyse systématique et entraînent la mise en place de mesures correctives si nécessaire en fonction des retours et attentes.

La certification Qualiopi garantit la conformité de nos actions de formation au référentiel national qualité des organismes de formation et permet l'accès aux financements de la formation professionnelle via les fonds publics ou les fonds paritaires.

JEUDI 24 SEPTEMBRE
2026

PUBLIC VISE

Tout professionnel ou bénévole engagé dans une relation d'accompagnement et/ou de soins auprès de personnes présentant des conduites addictives et/ou leur entourage.

PREREQUIS

Aucun

SANCTIONS

Questionnaire d'auto-évaluation

INTERVENANTS

Virginie MAUVERNAY

Infirmière psychiatrie addictologie
Formatrice RPIB

TARIFS / PERSONNE

INTER établissements

Formation continue : 160€

Formation individuelle : 130€

INTRA établissement

Sur devis

MODALITES ET DISPOSITIF D'ACCUEIL

Durée : 1 journée

Horaires : 9h - 17h30

Nombre de stagiaires : 8 à 15

Repas : A votre charge

Type de formation : Présentiel

LIEU

Inter : CHU Saint-Etienne

Hôpital de Bellevue

Intra : A définir

**« Grace à cette formation je sais
maintenant mieux repérer,
aborder et orienter »**

REPÉRAGE PRECOCE ET INTERVENTION BRÈVE

ALCOOL, TABAC, CANNABIS : COMMENT INTERVENIR AUPRES DE VOS PATIENTS ?

Alcool, tabac, cannabis : ces 3 substances psychoactives, sont les plus consommées en France.

Chaque année, l'alcool est à l'origine de 41 000 morts : elle est la seconde cause évitable de mortalité prématurée après le tabac (à qui l'on impute environ 75 000 décès par an).

La France est le pays européen où la proportion d'adultes ayant déjà consommé du cannabis est la plus importante, par ailleurs en 2023, 50,4 % des adultes de 18 à 64 ans ont déjà expérimenté le cannabis.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Comment aborder, repérer les consommations excessives de tabac, alcool, cannabis..., assurer une intervention brève et, si cela s'avère nécessaire, favoriser une orientation adaptée.

L'objectif de cette formation est de vous permettre de vous approprier la méthode et les outils du RPIB. L'idée étant d'être capable d'appliquer une tactique de repérage précoce aussi systématique que possible, afin de délivrer l'intervention brève dès qu'une consommation à risque est perçue.

PROGRAMME

Aborder les consommations de tabac, d'alcool, de cannabis et d'autres substances

- Prendre conscience des enjeux dans sa pratique
- Comment abordez les consommations ? Quand ? Les difficultés rencontrées ? Les solutions à adopter ?
- Analyse de consultations (situations cliniques / vidéos)

Utiliser les outils de repérage : biologiques, cliniques, questionnaires, livrets...

- Repérage systématique ou opportuniste
- Comment repérer les quantités consommées ?
- Utiliser les questionnaires FACE, CAST, AUDIT...
- Favoriser l'auto-évaluation

Pratiquer l'intervention brève

- Intervention brève : objectifs et principes
- Evaluer le stade de motivation du consommateur
- Identifier les stades de changement
- Orienter

Mettre en place le RPIB dans sa pratique quotidienne

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE



ARTICLE 1 : PREAMBULE

Les présentes Conditions Générales de Vente « CGV », ont pour objectif de définir les conditions dans lesquelles Loiréadd' (*Association régie par la loi du 1er juillet 1901 N°W423002526 immatriculée au répertoire SIREN sous le numéro N°448 357 905 et dont le numéro de Déclaration d'Activité de Prestataire de Formation est le suivant : N°82 420 204 042*) consent au client qui l'accepte, à des prestations de formations professionnelles continues dispensées par Loiréadd' et son réseau.

ARTICLE 2 : DEFINITIONS

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Organisme de formation : l'association Loiréadd'
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de Loiréadd'
- Stagiaire : une personne physique participant à une formation
- Formations inter-entreprises : les formations proposées au catalogue de Loiréadd'
- Formations intra-entreprises : les formations conçues par Loiréadd' pour le compte d'un client
- OPCO : OPérateurs de COmpétences
- Session de formation : qui comprend le nombre de jours de formation précisés à l'inscription

Toute inscription ou commande de formation auprès de Loiréadd' implique l'acceptation entière et sans réserve par le client des présentes CGV. Celles-ci prévalent sur tout autre document.

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée et sont possibles jusqu'à 2 semaines avant le début de la formation, dans la limite des places disponibles.

(Lorsque le quota d'inscriptions est atteint, une liste d'attente est ouverte. Elle permet une pré-inscription sur la session suivante.)

Les inscriptions doivent être faites par le biais du bulletin d'inscription (*en annexe du catalogue de formation et téléchargeable en ligne <https://loireadd.org/actions/formations>*) et renvoyé par courrier à Loiréadd' CHU de Saint-Etienne Hôpital Bellevue Pavillon 5 Bis 42055 Saint-Etienne Cedex 2 ou par mail à contact@loireadd.org.

Les inscriptions ne sont valables qu'après réception :

- du bulletin d'inscription dûment rempli (*dans le cadre d'une formation intra-établissement le détail des participants devra être communiqué à Loiréadd' 8 jours avant le début de la formation*)
- du règlement total du coût de la formation ou du devis signé
- de la convention de formation datée et signée en 2 exemplaires

Dès réception du dossier complet, le stagiaire recevra une confirmation de son inscription par courrier électronique.

Au plus tard 1 semaine avant la date de formation, il lui sera envoyé la convocation qui reprendra la date et les horaires exacts, l'adresse précise et le plan d'accès à la salle ainsi que les éléments pratiques d'organisation (points de restauration, liste d'hébergements...).

ARTICLE 4 : MODALITES DE REALISATION

- Nombres : Pour garantir la pertinence des échanges un nombre minimum et maximum de participants est définis (compris entre 8 et 18).
- Lieux : L'ensemble des formations inter-établissements seront dispensées dans des salles réservées par Loiréadd' à Saint-Etienne. Dans le cas des formations intra-établissement elles pourront être réalisées dans l'établissement du client ou tout autre lieu qu'il aura choisi, dans la mesure où celui-ci respecte les règles de sécurité en vigueur, est assuré et est de nature à pouvoir accueillir une formation théorique (tables et chaises en nombre suffisant, alimentation électrique, éclairage fonctionnel, sanitaires à proximité...).
- Horaires : Sauf indication contraire portée sur la convocation, la durée journalière des formations est fixée à 7 heures réparties comme suit : de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.
- Modalités administratives : En début de chaque demi-journée de formation, le formateur exigera de l'ensemble des participants de signer la feuille d'émargement.
Au terme de la session de formation, une attestation de présence sera remise au stagiaire. Il devra la signer et la remettre à son employeur. (*Il n'en sera pas fait de duplicata*).

ARTICLE 5 : TARIFS

Les tarifs s'entendent hors frais de transport, d'hébergement et de restauration.

Les prix sont nets (Loiréadd' est une association à but non lucratif, non assujettie à la TVA).

Dans les 15 jours ouvrés Loiréadd' adressera, aux personnes indiquées par le client lors de la commande, l'attestation de formation du ou des participants ainsi que la facture payable sous 30 jours par chèque ou virement bancaire par le stagiaire lui-même, son employeur ou son OPCO. *(Il pourra être envoyé une facture acquittée).*

ARTICLE 6 : ANNULATION OU INTERRUPTION DES FORMATIONS

Annulation à l'initiative de l'organisme de formation :

Loiréadd' peut être amenée, pour des raisons exceptionnelles (si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant sur le plan pédagogique par exemple) à annuler une formation. Le client et/ou le stagiaire et/ou son employeur en est informé au minimum 8 jours avant la date prévue (sauf cas de force majeure, : absence ou maladie du formateur). Il est alors effectué un remboursement total des frais, ou, à la convenance de l'intéressé, un avoir émis et un report est proposé.

Loiréadd' se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un formateur, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Loiréadd' s'autorise, sans indemnité de quelque nature que ce soit à refuser toute inscription à un client qui ne serait pas à jour de ses paiements, quelle qu'en soit la nature et à exclure à tout moment tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage.

Interruption ou annulation à l'initiative du client :

Si le bénéficiaire abandonne ou interrompt la formation en cours, l'intégralité du prix est immédiatement due et exigible.

Au cas où le bénéficiaire serait empêché de suivre la formation par un cas de force majeure dûment reconnue, si l'empêchement est temporaire, l'exécution de la convention est suspendue et l'inscription reportée à une session ultérieure ; s'il est définitif, la convention est résiliée et seules les prestations effectivement dispensées sont facturées et exigibles, au prorata du prix de la formation.

En cas de désistement, sans justificatif, moins de 8 jours avant le début de la formation, 50% des frais d'inscription seront retenus ou dus.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE CIVILE

Le client, le salarié ou selon le cas l'employeur, s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de Loiréadd' ou des autres participants.

ARTICLE 8 : PROPRIETE INTELLECTUELLE

Dans le cadre du respect des droits de propriété intellectuelle attachés aux supports de formation ou autres ressources pédagogiques mis à la seule disposition des participants de la session, le client s'interdit de les reproduire, directement ou indirectement, en tout ou partie, de les adapter, les modifier, les traduire, les commercialiser ou les diffuser sans autorisation expresse, préalable et écrite de Loiréadd'.

ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES

Loiréadd' s'engage à traiter les données personnelles collectées de manière licite, loyale et transparente en application de la Loi Informatique et Liberté (LIL) n° 78-17 du 6 janvier 1978 et du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) officiellement appelé règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Les données collectées ne sont utilisées que pour l'usage exclusif de Loiréadd' responsable de leur traitement et ne seront jamais utilisées à des fins commerciales.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité et de suppression, de vos données personnelles en contactant notre service par téléphone au 04 77 80 33 20 ou par mail à contact@loireadd.org.

ARTICLE 10 : LITIGES

Les présentes CGV sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre Loiréadd' et le client relatif à l'exécution de la prestation de formation et qui ne pourraient-être résolus à l'amiable, sera, à défaut, jugés par les tribunaux compétents de Saint-Etienne (42).

BULLETIN D'INSCRIPTION



STAGIAIRE

NOM		PRENOM	
FONCTION		SERVICE	
ADRESSE			
TELEPHONE		MAIL	

EMPLOYEUR

RAISON SOCIALE		SIRET	
NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE DE LA CONVENTION			
ADRESSE			
TELEPHONE		MAIL	

FORMATION & REGLEMENT

	AU TITRE DE LA FORMATION CONTINU (QUALIOPF)	A TITRE INDIVIDUEL
LANGAGE COMMUN EN ADDICTOLOGIE MARDI 10 MARS 2026	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 130 €
INITIATION A L'ENTRETIEN MOTIVATIONNEL	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 130 €
REPÉRAGE PRECOCE ET INTERVENTION BRÈVE	<input type="checkbox"/> 160 €	<input type="checkbox"/> 130 €

- CI-JOINT UN CHEQUE N° BANQUE : LIBELLÉ A L'ORDRE DE LOIREADD'
 CI-JOINT LA COPIE DE L'ORDRE DE VIREMENT BANCAIRE

CCM ST ETIENNE HOTEL DE VILLE, 27 RUE DE LA RESISTANCE, 42000 ST ETIENNE
IBAN FR76 1027 8073 0300 0635 9534 015 BIC CMCIFR2A

- JE DESIRE RECEVOIR UNE FACTURE ACQUITTEE
 JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

FAIT A LE
CACHET ET SIGNATURE